

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1301)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL103

présenté par

M. Serva, M. Mathiasin, Mme Bassire, M. Lenormand, Mme Youssouffa, M. Acquaviva,  
M. Warsmann, M. Saint-Huile, M. Molac et M. Morel-À-L'Huissier

-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'intitulé du titre I<sup>er</sup> :

*« Assurer la continuité de la surveillance douanière sur l'ensemble du territoire hexagonal et dans les outre-mer ».*

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre I<sup>er</sup> de ce projet de loi pour y inclure les outre-mer.

La manque d'effectifs dans les services douaniers impacte directement la continuité territoriale de la surveillance douanière.

La garde-côtes des douanes, administration compétente pour la gestion de la zone économique exclusive (ZEE), est absente de deux océans, négligeant l'Outre-mer. Elle n'est pas présente à Saint-Pierre-et-Miquelon dans l'Océan Atlantique et est absente de l'Océan Indien, à La Réunion par exemple. Ces failles se font au détriment de nos outre-mer en dépit des enjeux de souveraineté.